LES CONSEILS DE VIE COLLÉGIENNE

Guide académique 2016-2017



Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation, Mesdames et messieurs les professeurs,

La rentrée 2016 marque la consolidation de la refondation de l'École de la République, dont l'une des composantes centrales est la transmission des valeurs démocratiques et républicaines. Dans ce cadre, la réforme du collège et la mise en place du parcours citoyen ouvrent de nouveaux espaces pour l'éducation des élèves à la citoyenneté. Notre nouveau projet académique 2016-2019 souligne également l'importance de développer la participation des élèves et leur apprentissage de la citoyenneté et de la liberté.

La participation des collégiens à la vie de leurs établissements permet une implication de chacun dans la construction du « vivre ensemble ». Elle favorise l'acquisition des savoirs et des compétences, mais elle a aussi une influence positive sur le climat scolaire, si essentiel pour favoriser les apprentissages.

Tout en stimulant l'imagination et la curiosité des élèves, une instance de vie collégienne offre une formation précoce à l'exercice de la représentation, du sens critique et du libre arbitre dans un cadre prédéfini, celui du respect des règles communes, préfigurant notre société républicaine.

Les conseils de vie collégienne ont déjà été mis en place dans bon nombre de collèges de notre académie depuis 2012. Je salue ces initiatives ainsi que l'engagement remarquable des équipes éducatives. De beaux projets ont vu le jour, à travers lesquels les collégiens ont pu exercer leur créativité et leur volonté d'œuvrer à une vie scolaire et extra-scolaire de qualité.

Ce guide se veut un outil pratique pour accompagner tous les acteurs de la vie collégienne dans la création et l'animation de cette instance. Par votre implication et votre pédagogie, nos jeunes élèves vont apprendre l'enthousiasme du projet commun, la force d'une action collective au service de l'épanouissement de chacun, la liberté d'exprimer - par leurs voix - leurs désirs de partager et de créer, leurs besoins d'agir, leurs rêves d'avenir.

La mise en place des conseils de vie collégienne et l'engagement des élèves sont des atouts pour l'ensemble de la communauté éducative. Mes vœux de pleine réussite vous accompagnent pour la mise en œuvre de ce projet dans notre académie : rendre nos élèves heureux au sein de leurs établissements, les aider à construire leur vie collégienne, leur permettre de devenir les citoyens libres et responsables de demain.

BÉATRICE GILLE Rectrice de l'académie de Créteil Chancelière des universités

RÉDACTEURS

Raphaëlle BRODY, Laurent DENOMME, Marc DREYFUSS, Géraldine GOUT, Geneviève JUSTIN, Takia M'HAMSADJI, Patrice MENDY, Charline PASQUALINI Relecture des textes par Chloé CHURIN

ILLUSTRATIONS : Emmanuel ARBABE
CARTOGRAPHIE : Pôle de prospective et de performance de l'académie de Créteil
MISE EN PAGE : Lucie KREMER



- 6 Le mot des rédacteurs
- 7 Qu'est-ce qu'un CVC ? Quels sont ses objectifs ?
- 8 Pour bien commencer: les incontournables
- 9 Composer le CVC
- 10 Impulser le CVC et conduire les premiers projets
- Monter un projet avec le CVC : quelques étapes indispensables
- 12 Ancrer le CVC au sein de la communauté éducative
- 13 Communiquer et valoriser le CVC
- 14 Témoignages d'élèves
- 15 Ressources

Annexes

- Les élections : modalités et pratiques
- II Les partenaires du CVC
- III Affiche pour le CVC
- IV La cartographie des CVC dans l'académie de Créteil

Outils-Fiches pratiques

- O Profession de foi
- O Bulletin de vote
- O Procès-verbal
- O Proclamation des résultats
- O Convocation à une réunion du CVC
- O Courrier d'information aux parents des élèves engagés
- O Autorisation de diffusion d'image pour mineurs
- O Fiche-projet
- O Questionnaire de satisfaction pour les élèves
- O Les bonnes questions à se poser : pour les élèves

LE MOT DES RÉDACTEURS : POURQUOI CE GUIDE ?

En 2012, une quinzaine de collèges de l'académie de Créteil ont créé un conseil de la vie collégienne, expérimentation inspirée du modèle fourni par le conseil de la vie lycéenne (CVL). En 2015-2016, plus de 200 établissements se sont engagés dans cette démarche et le besoin d'une culture commune et de pratiques mutualisées a émergé dans les équipes éducatives des collèges (cf. Annexe IV).

Nous avons donc souhaité mettre à la disposition des référents vie collégienne, des fiches techniques et des outils issus de la réflexion et de la pratique. Vous pourrez vous en inspirer et vous les approprier en les modifiant à votre guise. Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité, cependant nous espérons qu'il vous accompagnera utilement dans la création et l'animation de cette nouvelle et passionnante instance participative.

Bonne route à tous les conseils de la vie collégienne!

Avant de se lancer, se défaire de quelques idées reçues

« Les collégiens ne sont pas assez mûrs et autonomes pour monter des projets »

Des conseils municipaux de jeunes existent. Ils fonctionnent très bien. La participation des enfants est inscrite à l'article 12 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990.

« Dans ce genre d'initiatives, seuls les bons élèves ou les élèves déjà investis sont impliqués »

Les expérimentations menées ont prouvé que tous les profils d'élèves tirent un bénéfice de cette expérience scolaire positive. En s'impliquant dans des projets concrets pour autrui, les élèves « fragiles » en termes d'assiduité ou d'acquis scolaires peuvent se remobiliser.

« J'ai déjà une AG des délégués qui fonctionne, pourquoi créer une nouvelle instance participative ? »

L'assemblée générale des délégués, réunion des délégués de classe, est généralement convoquée une à deux fois par an, il s'agit d'une instance représentative. Le conseil des collégiens impulse des projets collectifs et crée des partenariats extérieurs.

« Je ne parviens déjà pas à faire tout mon travail, je ne suis pas certain d'avoir le temps d'animer un nouveau dispositif »

La création et l'animation d'un CVC est du ressort de l'adulte-référent qui donne le cadre. Les élèves sont porteurs des actions et des projets. C'est par la capacité de l'adulte-référent à déléguer et à faire confiance que les élèves développeront progressivement leur autonomie et leur sens de l'initiative.

« Mon établissement connaît de la violence, l'engagement des collégiens n'est pas la priorité »

Les échanges au sein du conseil développent la confiance mutuelle entre adultes et élèves. Le sentiment d'appartenance au collège et la responsabilisation des adolescents sont des leviers efficaces de prévention de la violence. Les problèmes liés à l'absentéisme et aux incivilités peuvent être diminués grâce à l'implication des élèves dans des projets extra- et périscolaires.



QU'EST-CE QU'UN CVC ? QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

Un conseil de vie collégienne est une instance participative et consultative. Ses membres, élèves et adultes, dialoguent, évoquent des problèmes et leurs solutions, impulsent des projets et ainsi tendent à améliorer les conditions de vie et de travail au collège. Les élèves sont les principaux acteurs des CVC. Ils concourent à la mise en place d'une politique éducative cohérente et ambitieuse et participent au vivre ensemble dans l'établissement.

Cadre légal

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture (SCCC : voir encadré) ainsi que la réforme du collège et les différents parcours – artistique et culturel, avenir et citoyen – offrent des champs d'action et des opportunités pour l'épanouissement de ces pratiques participatives au collège.

La loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 encourage également la participation des élèves : « pour devenir citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements ». La circulaire de rentrée 2016 confirme cette dynamique.

SCCC, cycles 3 et 4, domaine 3 : formation de la personne et du citoyen

« L'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen [...] elle permet à l'élève de développer dans les situations concrètes de la vie scolaire son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. »

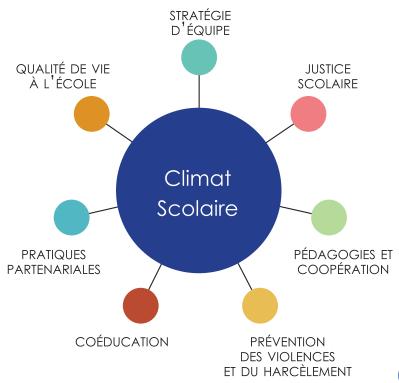
L'élève « comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres ».

Une instance participative, éducative et bienveillante

Outre une prise d'initiative et une responsabilisation des élèves, un CVC qui fonctionne a des bénéfices sur l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous retenons principalement :

- La lutte contre le décrochage scolaire
- La diminution des conflits et l'augmentation du bien-être des élèves
- L'amélioration du dialogue entre élèves et adultes qui agissent ensemble
- La dynamique de projet qui rend les élèves acteurs
- Le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté scolaire
- La formation du citoyen et le travail sur les compétences sociales et civiques
- Une préparation à la vie lycéenne
- Un climat scolaire apaisé





Chaque collège dispose d'une culture d'établissement singulière avec une histoire et des pratiques éducatives propres. Avant de mettre en place un conseil des collégiens, il convient de dresser un état des lieux et d'élaborer un court diagnostic pour dégager les forces et les opportunités. Le référent-adulte doit aussi se « mettre au clair » :

Quel est mon regard sur l'élève et sur la participation des élèves à la vie de l'établissement?

Quelles sont les compétences à exercer en termes d'animation, de montage de projets, de travail en équipe, de communication...?

De quelles ressources immédiatement mobilisables puis-je disposer : un local dédié, une heure dans l'emploi du temps sur la pause méridienne, en fin de journée, par semaine, par quinzaine, un petit budget de démarrage, des supports de communication (panneau d'affichage, site internet...)?

Avec quel enseignant ou quel autre adulte puis-je former un binôme, un tandem pour mettre en place le conseil ?

Puis-je m'appuyer sur un noyau d'élèves qui seront les premiers « ambassadeurs » du dispositif en interne?

En concertation avec la direction de l'établissement – chef d'établissement et adjoint gestionnaire –, il s'agira plus globalement de répondre aux questions suivantes, afin de dégager des objectifs, des éléments de positionnement et une « tonalité » générale :

Comment la vie collégienne de l'établissement est-elle structurée : vitalité des élections des représentants des élèves au CA, des délégués de classe, association sportive dynamique, existence d'un foyer des élèves, d'un atelier-journal, d'un club-cinéma, d'initiatives à la demi-pension, d'assistants bibliothécaires, de classes à projets...?

Quelles sont les caractéristiques du climat scolaire, notamment en termes de qualité de vie à l'école, de culture de la convivialité et de coéducation ?

Quels sont les axes de la politique éducative de l'établissement ? Où se situent les pratiques coopératives dans l'établissement ? Où et quand le sens de l'initiative est-il le plus encouragé ?

Quelle est la position du chef d'établissement sur la participation des collégiens à des projets ? Prévoit-il de s'engager lui-même ?

LE CVC, une instance participative dont les élèves sont responsables de A à Z

L'adulte-référent (CPE, enseignant ou tout membre du personnel intéressé par cette mission) régule les échanges, stimule la créativité, rappelle le cadre. Il n'induit pas les idées mais il soutient leur formalisation, il met chaque élève en capacité de clarifier une position ou un point de vue. Il invite le collectif à être proactif. Il encourage les élèves et les félicite au moment de la réalisation de l'action.

L'adulte, facilitateur de la démarche de projet, se met à l'écoute du groupe et repère, audelà des leaders auto-affirmés, les élèves moteurs, capables de développer le projet et de soutenir activement sa réalisation.

La posture est à la fois exigeante et bienveillante, car il s'agit moins d'assurer la qualité d'une réalisation finale que de placer les élèves dans les meilleures conditions d'autonomie et d'initiative.

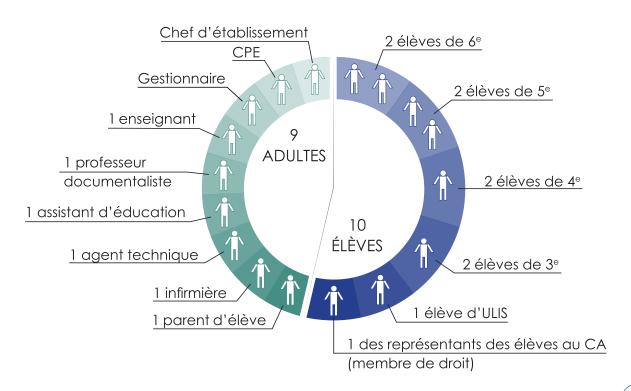
académie COMPOSER LE CVC

La composition de l'instance est arrêtée par le conseil d'administration de l'établissement. À l'inverse des CVL, les CVC n'ont donc pas de composition figée. Cela permet de s'adapter au contexte local, de faire évoluer les pratiques si besoin ; cette souplesse permet également d'engager une discussion au CA et ainsi de réfléchir collectivement au sens donné au CVC. Le mode de désignation est également laissé au libre choix de l'établissement : les élections ne sont pas obligatoires et la sélection peut, par exemple, se faire par tirage au sort parmi des élèves volontaires. Lors d'élections, le suffrage peut être direct ou indirect, via l'assemblée générale des délégués (cf. Annexe I). La composition du CVC et le mode de désignation des membres, une fois arrêtés, doivent figurer dans le règlement intérieur du collège.



Pour les élèves, devenir membres légitimes et reconnus du CVC est une étape importante dans leurs parcours au collège. Il convient de valoriser cet engagement. Ainsi, il est possible de prévoir un courrier aux représentants légaux de chaque élève du CVC, avec les félicitations du chef d'établissement (cf. courrier pour les parents) ainsi qu'un courrier pour les déçus du scrutin.

Composition indicative du CVC





Conseils pour les référents vie collégienne

La première réunion du conseil de la vie collégienne dans un établissement doit être un temps fort afin de susciter et de conforter l'adhésion des membres élèves et des membres adultes.

Ce premier temps doit être préparé en amont auprès des élèves afin qu'ils en maîtrisent les codes et les objectifs, et auprès des adultes au sens large (agents, professeurs, gestionnaire, représentants de parents d'élèves...). Afin de vaincre certaines réticences, il peut être pertinent d'inviter, sans obligation, un ou plusieurs membres de la communauté scolaire qui douteraient de l'intérêt du CVC. L'ouverture de la première réunion par le chef d'établissement permet de légitimer le CVC, ses réflexions et actions à venir en tant qu'instance reconnue.

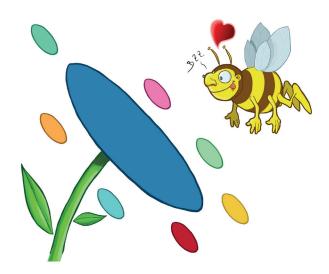
Lors de l'instauration du CVC:

- Présenter les grands axes du projet d'établissement et du projet académique
- Engager une réflexion sur les lieux de vie du collège
- Dialoguer avec les élèves au sujet de l'environnement proche du collège, du contexte local
- Recenser les premières propositions des élèves
- Définir un calendrier annuel prévisionnel (rythme des réunions)
- Répartir les rôles entre les membres élèves

Il est primordial que les premières actions du CVC soient réalistes, rapides et visibles par tous : par exemple, repeindre un lieu de vie du collège qui en aurait besoin, redéfinir des espaces au sein de l'établissement comme dans la cour, aborder la question des toilettes des élèves, s'intéresser à des points précis du règlement intérieur comme les horaires d'ouverture du collège selon les moyens d'accès des élèves à l'établissement, concours de talents, actions solidaires comme la course contre la faim...

Nous vous conseillons de monter les premiers projets retenus par le CVC dans les meilleurs délais afin de conserver la motivation des élèves et de légitimer l'instance. Les membres du CVC peuvent se répartir le travail en formant des groupes ou des sous-commissions (exemple : « vie du collège » ; « actions solidaires », « vie culturelle et projets artistiques », « communication et évènements », « développement durable », « éco-délégués »,...) Cela permet de réaliser plus efficacement les projets.

Pour conclure, soyez pragmatiques et créatifs!





MONTER UN PROJET AVEC LE CVC : QUELQUES ÉTAPES INDISPENSABLES

Conseils pour les référents vie collégienne

Une idée n'est pas un projet! Un projet suppose de respecter des étapes (cf. fiche-projet) mais aussi d'être en capacité de procéder aux ajustements qui s'imposeraient.

Ainsi, il s'agit d'être vigilant sur les contraintes de temps ou les impératifs calendaires en s'octroyant toujours une marge suffisante pour gérer les imprévus. Un projet réussi se caractérise par la mutualisation des compétences et des ressources. La recherche d'un consensus et d'une finalité collective l'emportent sur la reconnaissance individuelle, même si chacun est susceptible d'en retirer une fierté personnelle : tel élève aura des aptitudes orales, tel autre pour le dessin, un autre encore pour filmer ou pour jouer d'un instrument de musique.

LE COLLÉGIEN DOIT POUVOIR ÉTABLIR UN LIEN ENTRE SES COMPÉTENCES ET SES QUALITÉS ET LEUR EXPLOITATION AU SERVICE D'UN PROJET COMMUN.

Dans une démarche de propédeutique citoyenne, il s'agit bien, à terme, que l'élève puisse s'engager à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement scolaire en établissant des liens, des passerelles entre son expérience personnelle et son investissement de collégien. Le recours aux partenaires (cf. Annexe II) facilite, par ailleurs, une expérience du lien social.

Un projet est une « aventure » humaine faite de hauts et de bas, d'ambitions et de désillusions, de belles rencontres et d'occasions manquées, d'émotions et d'efforts. Garant du cadre participatif et aussi de la bonne humeur qui permet de maintenir l'enthousiasme et l'adhésion des élèves dans le temps, l'adulte-référent doit pouvoir lui-même se mettre à l'écoute du groupe en étant suffisamment disponible. Il doit faire en sorte de réguler la vie du groupe, voire de résoudre des conflits interpersonnels afin de mener les projets à leur terme.

Enfin, dans la démarche de projet, l'adulte invite les élèves à établir un bilan du projet et à en rendre compte. Il met aussi en place les conditions de la valorisation du projet : communiqué, séance de restitution en classe, cérémonie devant les parents et les enseignants, inscription à une initiative ou à un prix, reportages filmés et témoignages diffusés lors de la « Semaine de la démocratie scolaire ».

POURQUOI? (objectifs)
POURQUOI? (objectifs)

QUI? (parties prenantes | bénéficiaires)

QUAND? (temporalité)

QUAND (faisabilité | moyens)

Où? (lieu)

Où? (lieu)



Les membres du conseil de la vie collégienne doivent veiller à créer du lien d'une année sur l'autre. Il est primordial de laisser des traces de l'action du CVC au sein de l'établissement, afin de l'inscrire dans une histoire, une culture commune. Les comptes-rendus doivent être largement diffusés et, dans la mesure du possible, un bilan annuel d'activité du CVC est présenté par les élèves en conseil d'administration. De même, il est intéressant d'y proposer l'ouverture d'une ligne budgétaire spécifique. Le bilan du CVC peut aussi apparaître dans le volet éducatif du projet d'établissement.

Comment faire en sorte que la communauté éducative s'approprie l'instance qu'est le CVC et ses moyens d'agir ?

Année 1 Créer une dynamique participative

- Donner envie aux élèves : contacter les lycées voisins et provoquer des rencontres entre les élus CVL et les délégués du collège. Ces échanges sont souvent très positifs.
- → Informer la communauté éducative : bien expliquer les attributions du CVC dès la rentrée et consacrer du temps à la mise en place des élections ou à la désignation des membres du CVC, aider les candidats à se faire connaître.
- → Mettre les collégiens en démarche de projet rapidement, trouver un projet simple et fédérateur qui servira de fil conducteur à l'action du CVC.

Année 2 CONSOLIDER LA DÉMARCHE ET LE DISPOSITIF

- → Diversifier les profils des élèves, ouvrir l'instance à tous les collégiens qui souhaitent s'engager.
- → Communiquer de manière systématique sur les actions du CVC et créer du lien avec les autres instances du collège (CESC, CA, GPDS,...).
- → Mettre en place des actions qui génèrent des partenariats internes et externes (cf. Annexe II).

Année 3 Déployer l'instance

- Etendre les activités du CVC niveau local en tentant de faire adhérer toute la communauté scolaire à un projet ambitieux, à forte visibilité et fort impact (liaison école-collège par exemple).
- Au niveau du district : favoriser la mise en place d'inter-CVC ou d'inter CVC-CVL. Le travail en commun avec d'autres établissements scolaires est un facteur d'émulation et peut orienter le CVC vers des projets plus larges.

La reconnaissance du statut d'élèves engagés et des actions du CVC passe par une bonne visibilité de cette nouvelle instance. L'effet miroir produit crée de la fierté et de la réassurance chez les élèves, les familles et les personnels.

Il est essentiel de déterminer dès la première réunion les moyens de communication internes, auprès des élèves et des adultes non membres du CVC, et externes, auprès des parents ou des écoles primaires du secteur. La communication est en elle-même un axe de travail du CVC avec de multiples actions possibles : dessiner un logotype pour le CVC, organiser le circuit d'information (affichage, boîte aux lettres, blog si modérateur, faire passer des messages via les délégués de classe, utilisation de l'ENT, du média scolaire...).

Pour les diffusions de photos et de textes réalisés par les élèves, reportages vidéo, journal/blog/web radio/webtélé au collège (cf. formulaire de droit à l'image), n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Centre de liaison pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI).

La diffusion de l'information permet d'agir sur trois niveaux : rallier des partenaires, faire connaître les projets et donner envie de s'engager (cf. Annexe III). Les modes de communication s'adaptent aux différentes cibles et objectifs :

Mobiliser ——

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE

- Pré-rentrée (discours du chef d'établissement et pochettes individuelles)
- Affichage en salle des professeurs
- Précisions données aux professeurs principaux pour la diffusion du message dans leurs classes à la rentrée
- Compte-rendus des CA et des CVC
- Elèves « ambassadeurs » à l'interne

Informer -

PARENTS D'ÉLÈVES

- Réunion de rentrée pour les parents de 6°
- Courrier à tous les parents pour les informer (cf. outils). Réunion de parents du premier trimestre
- Information via les carnets de correspondance et l'ENT
- Descriptif du CVC et mise en ligne des comptes-rendus sur le site internet du collège

Participer -

ÉLÈVES

- Jour de la rentrée : information via les professeurs principaux
- Inscriptions dans le carnet de correspondance
- Voie d'affichage dans le hall / demi-pension / salle de permanence...
- Présentation du/des CPE (passage dans les classes ; information dates des élections/modalités de participation)
- Passage dans les classes des élèves du CVC
- Affichage numérique
- Témoignages filmés les années précédentes

L'établissement doit également penser à valoriser concrètement et à **reconnaître** l'engagement des élèves. Cela peut être fait sur les bulletins scolaires, dans le cadre du parcours citoyen. Une cérémonie de remise d'attestation, valorisant l'engagement collégien, peut être organisée lors de la remise des diplômes. Ce sont également des petits gestes simples qui encouragent les élèves dans leur démarche (cartes coupe-file pour la cantine avant les réunions, fabrication de stylos, organisation de sorties avec les membres du CVC, port d'un T-Shirt ou d'un brassard « organisateur » lors des événements organisés par le CVC, badges…).



TÉMOIGNAGES D'ÉLÈVES ET D'ADULTES, MEMBRES DE CVC DE L'ACADÉMIE

« Nous ne réalisons que les actions proposées par les élèves. »

> « Nous constatons les jours d'événement que la vie scolaire, fortement impliquée dans l'organisation, est très peu sollicitée pour des indisciplines. »

> > M. Yves Mouffron, principal adjoint, Coulommiers (77)

« Quand j'étais en 6°, j'ai vraiment aimé participer au CVC parce que j'y ai rencontré des personnes différentes : des élèves des autres niveaux, des élèves de CLIS, etc. Tous ensemble, nous avons fait un projet-théâtre qui nous a rapprochés ! » Simon, élève de 6°, Champigny (94)

Les élèves « ont organisé une collecte de denrées au profit des Restos du Cœur [...] de nombreux échanges ont eu lieu entre eux et les élèves à propos de l'engagement bénévole et la vie associative en général ».

Mme Lydia Rachid, conseillère principale d'éducation, Drancy (93)

"Le CVC, ça arrange le collège et ça nous donne des responsabilités." » Sarah, 6°, et Bithia, 5°, Bondy (93)

« Depuis la création du conseil, les élèves se sentent mieux au collège et les relations des élèves et des adultes sont meilleures. »

Pauline, 4^e, Saint-Denis (93)

« En tant que professeur documentaliste, travailler avec les élèves du CVC permet, un peu comme au CDI, d'avoir un rapport différent aux élèves : c'est l'occasion de leur faire confiance et de les accompagner dans une démarche de projet. »

« Nous, adultes, sommes là simplement pour orienter/ guider : cette inversion des rôles est une bulle d'oxygène pour tous et favorise la cohésion d'un groupe. »

Pauline Putinier, professeur-documentaliste, Torcy (77)

« Au CVC on fait attention aux petits riens du quotidien : du fromage râpé dans les pâtes... baissez la lumière en sophrologie, s'il vous plaît. »

"Au CVC, on se lance des défis : fini l'ennui! » Les élèves du CVC, collège Dora-Maar, Saint-Denis (93)





Textes officiels

Pour un Acte II de la Vie Lycéenne : « Préparer le collégien à la citoyenneté » (pages 23-24) http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/86/1/Pour-un-acte-II-de-la-vie-lyceenne-rapport-Lise-Dufour-Tonini_271861.pdf

Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html

Assises de l'École et ses partenaires pour les valeurs de la République (12/05/2015) http://www.education.gouv.fr/cid88749/l-ecole- et-ses- partenaires-mobilises- pour-les- valeurs-de-la- republique-synthese- des-assises.html#La_synthese_des_assises_en_10_points_cles

Réforme du collège : transmission des valeurs et construction de la citoyenneté http://eduscol.education.fr/cid87584/le-college- 2016-questions- reponses.html

Décret instituant le nouveau socle commun https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.

ntips://www.legitrance.gouv.tr/affichtexte. do?cidTexte=JORFTEXT000030426718&dateTexte&;categorieLien=id

Annexe pour les programmes du cycle 4 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94717

Circulaire de rentrée 2016 http://www.education.aouv.fr/pid285/bulletin officiel.html?cid bo=100720

Le Parcours citoyen, Conseil supérieur des programmes http://cache.media.education.gouv.fr/file/CSP/70/5/parcours_citoyen_10-03-16_adopte_551705.pdf

Dans les autres académies

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_1179991/les-conseils-de-la-vie-collegienne http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/s2_296083/les-conseils-de-vie-collegienne

http://www4.ac-nancy-metz.fr/vie-lyceenne/2015/guideCVC.pdf

https://www.google.fr/search?q=conseil+de+vie+coll%C3%A9gienne&ie=utf-8&oe=utf-8&gws_rd=cr&ei=IT4OV9KkEMizaYqVn6AH

Autres liens utiles

http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche9451.pdf

https://prezi.com/bdev23d2yp2_/referents-cvc/

https://prezi.com/-II47mdgkyku/conseil-de-vie-collegienne-cvc/

https://prezi.com/atatcd8yfskj/cvc/

https://prezi.com/ad5sdsdhlufe/les-conseils-de-collegiens/

https://prezi.com/k28tdzf--vbt/conseil-de-vie-collegienne/

Réseau canopé

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/axeld/qualite-de-vie-a-lecole/ressourceld/temoignage-le-conseil-de-vie-collegienne-au-college-pablo-neruda.html

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/conseil-de-la-vie-collegienne-une-initiative-sur-tout-un-bassin.html

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/agir-sur-la-qualite-devie-a-lecole-organiser-le-temps-et-lespace-1.html

Outils spécifiques pour les éco-délégués

http://edd.ac-creteil.fr/Former-et-accompagner-des-projets-d-eleves-eco-delegues-VieLyceenne-accreteil

Médias scolaires dans l'académie de Créteil

Délégation académique à la vie lycéenne et collégienne ce.davl@ac-creteil.fr

01 57 02 64 11 / 06 25 98 96 60 Rectorat de Créteil 12 rue Georges-Enesco 94100 Créteil

ANNEXE I Les élections : modalités et pratiques



Cette fiche s'adresse à tous ceux qui souhaitent organiser une élection des élèves membres du CVC par leurs pairs. Elle ne fait pas office de procédure officielle, mais donne des conseils, qui permettent d'appréhender les élections dans leur globalité.

On élit très souvent les membres du CVC au scrutin plurinominal à un tour. Les élèves élus sont ceux ayant obtenu le plus de voix, lors du même scrutin.

C'est à vous, au préalable, de définir le nombre de sièges à pourvoir, et de le faire savoir sur les bulletins de vote.

Avant l'élection

Après avoir communiqué sur la création d'un CVC, vous pourrez :

- Demander aux élèves de venir poser leur candidature auprès d'un adulte référent
- Leur faire remplir une profession de foi et l'afficher dans un lieu de passage
- Créer un bulletin de vote avec le nom de tous les candidats (vous êtes libre de choisir la présence ou non de suppléants)

L'élection

Plusieurs choix s'offrent à vous quant à l'organisation pratique du scrutin :

- Faire passer toutes les classes sur un créneau de cours
- Avantages: très fort taux de participation aux élections, participation de tous les niveaux de façon équitable et forte visibilité de l'élection auprès des élèves et des personnels.
- Ouvrir le bureau de vote sur des temps hors classe (récréations, temps de demipension) sur une période définie (1 jour, 2 jours,...)
- Avantages: mise en situation réelle, libre participation des élèves et appréciation du travail réalisé en amont autour de la communication, pas d'impact sur les heures de cours.

Pour la partie matérielle, n'hésitez pas à demander au secrétariat de l'établissement la possibilité d'emprunter les urnes spécifiques aux élections des représentants des personnels. Certains établissements disposent même d'isoloirs. Cela plantera le décor et donnera un cadre officiel à l'élection.

Certaines mairies peuvent aussi mettre à disposition le matériel électoral. Il suffit de contacter le service correspondant.

ב ט ב

- Demander aux élèves candidats de tenir le bureau de vote selon un planning préalablement établi.
- Le temps du dépouillement est un moment crucial dans le processus d'apprentissage de la démocratie. Il ne faudra pas réaliser ce dépouillement seul mais y associer adultes et élèves.
- C'est à ce moment que le procès-verbal est renseigné et signé.

Après les élections

N'oubliez pas d'afficher la liste des élèves élus. Les élèves l'attendent avec impatience. Assez rapidement après le scrutin, vous réunissez le premier CVC et félicitez les élus, en leur donnant les chiffres officiels de la participation aux élections.

ANNEXE II



Les partenaires du conseil de vie collégienne

La capacité des collégiens à déterminer les ressources nécessaires à la réalisation d'un projet est déterminante pour la bonne fin du projet. L'adulte référent, dans le rôle de facilitateur qui est le sien, doit inviter les élèves à mener leur projet avec leurs propres compétences et leurs propres talents, mais aussi à jalonner leur parcours de rencontres avec des adultes, des professionnels, des lycéens, des experts qui élargiront leurs horizons.

Le partenariat, envisagé comme une relation de partage entre les élèves et des tiers, permet des interactions riches et constitutives de l'engagement de l'élève. Il permet aussi au collégien de développer des aptitudes en matière de civilité et de communication. Pour le référent, faire vivre le partenariat est un enjeu stratégique qui suppose une maîtrise du calendrier et une organisation rodée.

En interne, on peut distinguer les partenaires suivants :

- Dans l'équipe pédagogique, les enseignants qui ont des compétences directement mobilisables pour le projet professeur de musique, d'arts plastiques, de cinéma, par exemple ou les professeurs aux compétences plus transversales que sont le professeur-documentaliste ou le responsable TICE notamment.
- Dans l'équipe vie scolaire, les assistants d'éducation ont bien souvent été recrutés pour un savoir-faire particulier et dans leur mission quotidienne, ils ont une connaissance des élèves et de l'emploi du temps tout à fait précieuse.
- Dans l'équipe de direction, outre le chef d'établissement et son adjoint qui se situeront plutôt dans un registre symbolique, l'adjoint-gestionnaire est un partenaire privilégié.
- Dans l'équipe administrative, il y a possibilité d'impliquer le secrétariat de direction pour assurer une bonne maîtrise du circuit d'information et du calendrier général de l'établissement.
- Les membres de l'équipe médico-sociale peuvent être sollicités pour des projets collégiens ayant trait à la santé, aux collectes solidaires...

En externe, il est préconisé de privilégier au départ, des associations locales agrées, proches de l'établissement et des lieux de vie des collégiens (Restos du cœur, Secours populaire, banques alimentaires, boutiques solidaires, associations de réinsertion...).

Dans un second temps, les partenaires plus institutionnels ou plus éloignés de l'établissement seront sollicités afin d'accompagner des projets d'une envergure un peu plus importante.

Parmi eux, on peut citer:

Les dispositifs académiques : la délégation académique à la vie lycéenne et collégienne, le volet éducatif des équipes mobiles de sécurité, les membres de la Réserve citoyenne, les associations agréées par le ministère.

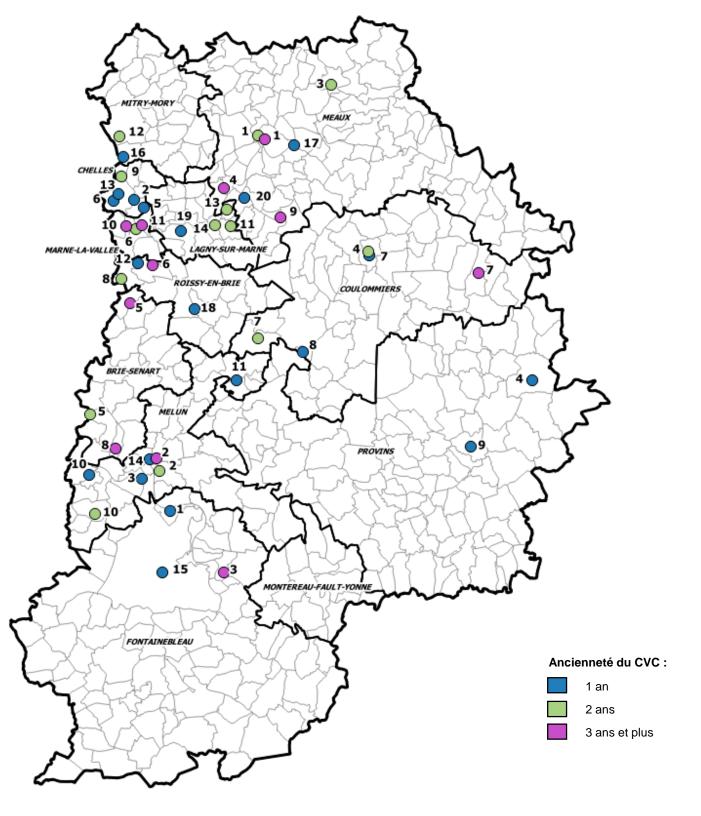
Les relais d'opinion: il peut s'agir d'un conseiller municipal, d'un inspecteur pédagogique régional en charge de telle ou telle thématique (développement durable, harcèlement,), d'un référent académique (laïcité, prévention violence...), d'un ancien élève devenu sportif de haut niveau ou personnalité en vue...bref dans chaque établissement, il existe un vivier de personnes susceptibles d'appuyer les initiatives des collégiens auprès de tiers.

Les élèves de lycées, membres de CVL, sont aussi d'excellents « ambassadeurs » pour les collégiens, la sensibilisation par les pairs étant le meilleur levier de recrutement et d'animation qui soit.

Les parents d'élève, des ambassadeurs de lère classe!

Par leur responsabilité professionnelle ou leur disponibilité, les parents sont à la fois des soutiens pour la réalisation des projets, des relais d'information et d'opinion et aussi des coconstructeurs potentiels. Ce sont donc des partenaires privilégiés.

THIS BOUGER TON NENEMENTS COLLEGE CARNAVAL "AMB/ANCE ECHANGES TU AS DES IDEÉS, DES ENVIES AU CANGELLON DE SOUSELLON DE CONSELLO RENSEIGNE-TOI. TON ENGAGEMENT FERA LA DIFFÉRENCE



Conseils de vie collégienne par ancienneté (77)

1 an:

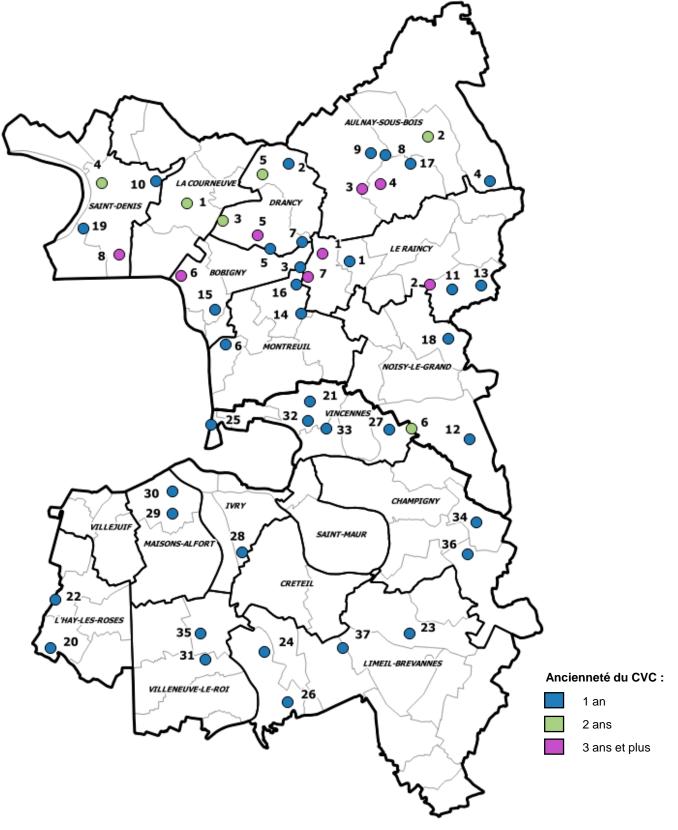
- 1. Denecourt (Bois-le-Roi)
- 2. Jean Jaurès (Brou-sur-Chantereine)
- 3. Robert Doisneau (Dammarie-les-Lys) 3.
- 4. Les Tournelles (Villiers-Saint-Georges) 4.
- 5. René Goscinny (Vaires-sur-Marne)
- 6. Pierre Weczerka (Chelles)
- 7. Hyppolyte Rémy (Coulommiers)
- 8. Des Remparts (Rozay-en-Brie)
- 9. Lelorgne de Savigny (Provins)
- 10. François Villon (Saint-Fargeau-Ponthierry)
- 11. Charles Peguy (Verneuil-l'Etang)
- 12. Anceau de Garlande (Roissy-en-Brie)
- 13. De l'Europe (Chelles)
- 14. Jacques Amyot (Melun)
- 15. François Couperin (Fontainebleau)
- 16. Jacques Monod (Villeparisis)
- 17. Le Bois de l'Enclume (Trilport)
- 18. Hutinel (Gretz-Armainvilliers)
- 19. Anne Frank (Bussy-Saint-Georges)

2 ans

- 1. Parc Frot (Meaux)
- 2. La Mare aux Champs (Vaux-Le-Penil)
- 3. Camille Saint-Saëns (Lizy-sur-Ourcq)
- 4. Madame de Lafayette (Coulommiers) 4.
- 5. Henri Wallon (Savigny-le-Temple)
- 6. La Maillière (Lognes)
- 7. Stéphane Mallarmé (Fontenay-Trésigny)
- 1. Monthéty (Pontault-Combault)
- 2. Maria Callas (Courtry)
- 3. Christine de Pisan (Perthes)
- 4. Les Blés d'Or (Bailly-Romainvilliers)
- 5. Erik Satie (Mitry-Mory)
- 6. Jacqueline de Romilly (Magny-le-Hongre)
- 7. De Montévrain (Serris)

3 ans et plus :

- 1. Henri IV (Meaux)
- 2. Pierre Brossolette (Melun)
- 3. Fernand Gregh (Champagne-sur-Seine)
- 4. Louis Braille (Esbly)
- 5. Les Hyvernaux (Lésigny)
- 6. Eugène Delacroix (Roissy-en-Brie)
- 7. Jean Campin (La Ferté-Gaucher)
- 8. Grand Parc (Cesson)
- 9. Mon Plaisir (Crécy-la-Chappelle)
- 10. Le Luzard (Noisiel)
- 11. Louis Aragon (Torcy)



Conseils de vie collégienne par ancienneté (93/94)

1 an:

- Groupe Anatole France (Les Pavillons- 23. Du Parc (Sucy-en-Brie)
- 2. Nelson Mandela (Le Blanc-Mesnil)
- Jean-Pierre Timbaud (Bobigny) 3.
- 4. Romain Rolland (Tremblay-en-France) 26. Pierre Brossolette (Villeneuve-
- Liberté (Drancy)
- 6. Travail Langevin (Bagnolet)
- Jorissen (Drancy) 7
- 8. Pablo Neruda (Aulnay-sous-Bois)
- Claude Debussy (Aulnay-sous-Bois)
- 10. La Courtille (Saint-Denis)
- 11. Jean Jaurès (Montfermeil)
- 12. Jacques Prévert (Noisy-le-Grand)
- 13. Pablo Picasso (Montfermeil)
- 14. Olympe de Gouges (Noisy-le-Sec)
- 15. Lavoisier (Pantin)
- 16. René Cassin (Noisy-le-Sec)
- 17. De la Pléiade (Sevran)
- 18. Théodore Monod (Gagny)
- 19. Dora Maar (Saint-Denis)
- 20. Francine Fromond (Fresnes)
- 22. Pierre de Ronsard (L'Häy-les-Roses)
- 21. Joliot Curie (Fontenay-sous-Bois)

- 24. Roland Garros (Villeneuve-Saint-Georges)
- 25. Jacques Offenbach (Saint-Mandé)
- Saint-Georges)
- 27. Henri Cahn (Bry-sur-Marne)
- 28. Jules Ferry (Maisons-Alfort)
- 29. Georges Politzer (Ivry-sur-Seine)
- 30. Molière (Ivry-sur-Seine)
- 31. Robert Desnos (Orly)
- 32. Victor Duruy (Fontenay-sous-Bois)
- 33. Watteau (Nogent-sur-Marne)
- 34. Albert Camus (Le Plessis-Trévise)
- 35. Henri Matisse (Choisy-le-Roi)
- 36. Jean Moulin (La Queue-en-Brie)
- 37. Daniel Féry (Limeil-Brévannes)

2 ans:

- Georges Politzer (La Courneuve)
- Les Mousseaux (Villepinte) 2.
- Langevin (Drancy) 3.
- 4. Elsa Triolet (Saint-Denis)
- Jacqueline de Romilly (Le Blanc-Mesnil) 5.
- 6. International (Noisy-le-Grand)

3 ans:

- Jean Zay (Bondy)
- 2. Romain Rolland (Clichy-sous-Bois)
- Gérard Philipe (Aulnay-sous-Bois) 3.
- Paul Painlevé (Sevran) 4.
- 5. Paul Bert (Drancy)
- 6. Jean Lolive (Pantin)
- 7. Jean Renoir (Bondy)
- Iqbal Masih (Saint-Denis)

Source : Rectorat de Créteil, 2016